

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°005-2025)

Mathias TRAORE

Ouagadougou, le 05 février 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 05 février 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 52 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a adopté **un décret** portant fixation des critères de classification des armes de poing dans la catégorie des armes de guerre ou des armes civiles.

Aucune disposition ne fixe des critères permettant de faire la distinction entre l'arme de poing relevant de la catégorie des armes civiles et celle relevant de la catégorie des armes de guerre, en dépit de l'existence de la loi n°030-2021/AN du 18 mai 2021 portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes au Burkina Faso.

La distinction entre l'arme de poing relevant de la catégorie des armes civiles et celle relevant de la catégorie des armes de guerre est pourtant impérative d'autant plus que chaque catégorie d'arme fait l'objet d'une réglementation spécifique.

L'adoption de ce décret permet de fixer les critères de classification des armes de poing dans la catégorie des armes de guerre ou des armes civiles.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers du Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA).

L'adoption de ce décret permet au Centre de contrôle des véhicules automobiles de se doter de textes réglementaires adéquats en vue d'accomplir ses missions, conformément au décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise la relecture de la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. L'application de ladite loi a révélé des insuffisances dans l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier national et la règlementation des droits réels.

Au regard de la récurrence des crises dans la gestion du foncier et face à la volonté du Gouvernement de mobiliser les terres pour la réalisation des chantiers de développement et d'intérêt général au profit des populations, la relecture de cette loi s'avère nécessaire.

Ce projet de loi permettra au Burkina Faso de se doter d'un instrument juridique adéquat pour mobiliser plus d'espaces, notamment en milieu rural en vue de la mise en œuvre des grands projets d'intérêt général.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Papa DIOP**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le second rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Indonésie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Bambang SUHARTO**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Indonésie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abuja en République fédérale du Nigéria.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de loi organique** portant organisation et fonctionnement de la Présidence du Faso.

Dans le cadre de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance, la loi constitutionnelle n°033-2024/ALT du 29 octobre 2024 portant révision de la Constitution a été adoptée. Elle précise que le Président du Faso dispose d'une administration spécifique dénommée « Présidence du Faso » qui l'assiste dans l'exercice de ses fonctions. La Présidence du Faso est ainsi consacrée comme institution de l'Etat.

Le projet de loi organique vise à régir l'organisation et le fonctionnement de cette institution.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi organique à l'Assemblée législative de Transition.

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** portant adoption de pupilles de la Nation.

Ce décret a pour objet l'adoption en qualité de pupilles de la Nation de 225 enfants mineurs et orphelins mineurs des Forces de défense et de sécurité (FDS) atteintes d'incapacité permanente de travail ou décédées dans l'exercice de leurs fonctions suite à des attaques terroristes.

L'adoption de ce décret permet à chacun des bénéficiaires de jouir des droits que confère le statut de pupille de la Nation, conformément aux dispositions de la loi n°003-2022/ALT du 10 juin 2022 portant statut de pupille de la Nation.

La liste de ces personnes sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **un décret** portant définition des règles et procédures applicables à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

Ce décret est une relecture du décret n°2011-92/PRES/PM/MPTIC/MEF du 28 février 2011 portant définition des procédures applicables à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

La relecture de ce décret vise à actualiser les textes relatifs à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques et à prendre en compte les évolutions normatives internationales.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de disposer d'un cadre juridique actualisé sur les règles et procédures applicables à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

I.7. AU TITRE DU MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation de marchés par la procédure d'entente directe dans le cadre de la mise en œuvre des projets spécifiques, pour l'acquisition d'équipements techniques au profit du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP).

L'objectif visé par cette acquisition d'équipements au profit du LNBTP est de lui permettre de jouer son rôle d'assurance qualité dans l'exécution des infrastructures conformément aux normes techniques. Pour ce faire, les capacités opérationnelles et techniques actuelles du LNBTP notamment du siège à Ouagadougou et de la direction régionale de Bobo-Dioulasso seront renforcées par une dotation en matériel de pointe. Il s'agira également de doter les nouvelles directions régionales en matériel technique adéquat.

Ces équipements permettront au LNBTP de renforcer ses moyens techniques et d'assurer son déploiement dans d'autres régions du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés suivants :

- **Lot 1 : Forteresse Services et Biens (FSB) Sarl**, pour l'acquisition d'équipements techniques au profit du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics, pour un montant d'**un milliard cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille cinq cents (1 146 728 500) F CFA HT**, avec un délai d'exécution de six (06) mois ;
- **Lot 2 : Forteresse Services et Biens (FSB) Sarl**, pour un montant d'**un milliard quatre cent quatorze millions sept cent soixante mille cinq cents (1 414 760 500) F CFA HT**, avec un délai d'exécution de six (06) mois.

Le montant total des équipements s'élève à **deux milliards cinq cent soixante un millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille (2 561 489 000) F CFA HT.**

Le financement de ces marchés est assuré par le budget de l'Etat.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets.**

Le premier décret porte fixation des conditions et mécanismes de mise en œuvre de la sous-traitance, de la co-traitance et de la fourniture de biens et services liés aux activités minières.

Ce décret vise l'application de la loi n°017-2024/ALT du 18 juillet 2024 relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Les innovations de ce décret portent sur :

- l'institution d'un agrément pour l'exercice de l'activité de sous-traitance et de fournisseurs de biens et services dans le secteur minier ;
- la priorité accordée aux personnes physiques ou morales burkinabè pour les contrats de sous-traitance ;
- l'exclusivité des services de prestations intellectuelles aux personnes physiques ou morales burkinabè ;
- l'institution de marges de préférence sur les coûts des offres au profit des personnes physiques ou morales burkinabè ;
- l'utilisation en priorité des biens fabriqués sur le territoire national dans le cadre des approvisionnements des sociétés minières ;
- la mise en place d'un mécanisme visant une large diffusion des besoins d'achats de biens et services dans le secteur minier.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de disposer d'un cadre réglementaire qui encadre les activités de sous-traitance, de co-traitance et de fourniture de biens et services dans le secteur minier.

Le second décret porte réglementation des emplois locaux et développement des compétences dans le secteur minier.

Ce décret vise l'application de la loi n°017-2024/ALT du 18 juillet 2024 relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Les innovations de ce décret sont :

- la définition d'un cadre en faveur du développement de compétences et du transfert de technologies au profit des travailleurs nationaux ;
- l'exclusivité de certains postes de responsabilité aux nationaux ;
- la contribution aux programmes nationaux de recherche et de développement ;
- la prise en compte des offres de stages et opportunités d'apprentissage destinées aux apprenants professionnels et étudiants burkinabè.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un cadre réglementaire pour la promotion des emplois et le développement des compétences des nationaux dans le secteur minier.

II. NOMINATIONS

II.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè :

- Monsieur Pierre **ZANRE, Mle 212 145 L**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Secrétaire général.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Issaka **KABORE, Mle 36 560 M**, Professeur certifié des collèges, 2^e classe, 11^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services, en remplacement de Madame Justine P. NANEMA/OUEDRAOGO ;
- Monsieur Brahim **SOW, Mle 33 698 E**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services, en remplacement de Monsieur Régis A. Y. BANCE ;
- Monsieur Bourema **OUEDRAOGO, Mle 31 884 G**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Tasséré **ZOUNGRANA, Mle 104 878 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Sidinomwendé Lamoussa Arsène **SAWADOGO, Mle 119 333 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Issa **BELEMOU, Mle 96 825 E**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Salmon **ZONGO, Mle 33 773 W**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ouémihé Clément **ATTIOU, Mle 264 396 R**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur général du Conseil burkinabè des filières agropastorales et halieutiques.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Cyrille Ferdinand **WANDAOGO, Mle 32 038 N**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique du trésor ;
- Madame Zara **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 35 881 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommée Inspecteur technique du trésor ;
- Monsieur Emmanuel **ZANGRE, Mle 112 501 X**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé 1^{er} Fondé de pouvoirs du receveur général ;
- Madame Mariam **BOUGOUM, Mle 225 054 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée 2^e Fondé de pouvoirs du receveur général ;
- Monsieur Souleymane **DABO, Mle 43 076 H**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé 2^e Fondé de pouvoirs du Directeur de la Banque des dépôts du trésor ;
- Monsieur Koudoubi Seydou **KABORE, Mle 32 071 S**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès de la Primature et du Conseil national des communautés, avec résidence à la Primature ;
- Monsieur Issouf **BANDAOGO, Mle 57 163 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de la Défense et des anciens combattants ;
- Monsieur Jonas **TOE, Mle 235 928 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- Madame Carol **TRAORE, Mle 56 718 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;

- Monsieur Tidjiani **BA, Mle 55 738 Z**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de l'Economie et des finances ;
- Monsieur Issouf **SOUBEIGA, Mle 235 926 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de la Sécurité ;
- Madame Agnès **SOUSSANGO/ZONGO, Mle 46 220 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur ;
- Madame Julienne **OUEDRAOGO/LANKOUANDE, Mle 245 215 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- Monsieur Mahamadi **SAVADOGO, Mle 57 435 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme et du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi, avec résidence au ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Sidbénèwendé Arnaud Omer **TEGRE**, Officier, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Pakindsama **OUEDRAOGO, Mle 239 807 L**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'analyse et de la prévention de l'insécurité ;
- Monsieur Cébastien **SAWADOGO, Mle 227 567 N**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la police communautaire ;

- Monsieur Aguima Abdoulaziz **YONLY, Mle 111 488 S**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur des armes et des drones civils ;
- Monsieur Fidèle **ZWETIN, Mle 308 626 T**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la réglementation de la sécurité privée.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Nadoro **TRAORE, Mle 51 166 X**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à N'Djamena (Tchad) ;
- Monsieur Salif **KONE, Mle 59 658 H**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Tokyo (Japon) ;
- Monsieur Larba **SORGHO, Mle 216 183 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Ankara (Türkiye) ;
- Monsieur Moussa **LENGANE, Mle 57 169 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Moscou (Fédération de Russie) ;
- Monsieur Ousmane **COMPAORE, Mle 111 107 P**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Alger (Algérie) ;
- Monsieur Léon Hermann **BAKOLO, Mle 98 283 T**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Attaché de presse, communication et relations publiques à l'Ambassade du Burkina Faso à Ankara (Türkiye).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Bernard **ILBOUDO, Mle 95 880 W**, Médecin de santé publique, catégorie U, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur général de l'offre de soins ;
- Monsieur Adama **ZONGO, Mle 225 067 D**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) ;
- Monsieur Mamadou **TRAORE, Mle 247 162 N**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Mohamed Karl-Anicet **KPODA, Mle 224 387 W**, Médecin de santé publique, catégorie U, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de la Santé du Centre-Ouest.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Sanibè **FAHO, Mle 119 817 C**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Coordonnateur général de la Brigade mobile de contrôle économique et de la répression des fraudes.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Monsieur Frédéric Armand **D'ALMEIDA, Mle 35 154 J**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3^e classe, 7^e échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Bourèma **KINDO, Mle 32 941 M**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Appolinaire **YAOGO, Mle 220 361 C**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Madame Pélagie **ILBOUDO, Mle 216 280 M**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Directrice régionale de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement de la Boucle du Mouhoun ;
- Madame Alizatou **DABIRE/WANDAOGO, Mle 212 660 E**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Directrice régionale de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement des Cascades ;
- Monsieur Aimé dit Lassina **OUATTARA, Mle 222 194 Z**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Centre ;
- Monsieur Pamoussa Guilga Ouesséni **KAFANDO, Mle 315 206 X**, Ingénieur de conception du génie rural, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Centre-Est ;
- Monsieur Guiri Alexandre **SANOU, Mle 228 451 S**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Centre-Nord ;
- Monsieur Mamoudou **KANDE, Mle 222 198 F**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Centre-Ouest ;
- Monsieur Riim-yam Albert **KOUMSONGO, Mle 254 997 M**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Centre-Sud ;

- Monsieur Tégawendé Issaka Juste **OUEDRAOGO, Mle 222 165 A**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement de l'Est ;
- Monsieur Paul **KABORE, Mle 216 282 B**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Sidbewendin Gaël **YAMEOGO, Mle 216 292 M**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Nord ;
- Madame Noaga Florence **KABORE/YANOOGO, Mle 208 107 S**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Directrice régionale de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Plateau-Central ;
- Monsieur Brice Marchal **TRAORE, Mle 365 934 Y**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Sahel ;
- Monsieur Moussa **RAMDE, Mle 289 067 Y**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Eau et de l'assainissement de l'environnement du Sud-Ouest.

J. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Madame Wendguété Valérie **BADOLO/TAPSOBA, Mle 208 171 J**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire « **Sports et loisirs** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale des Sports et des loisirs.

II.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP), de FASO KOSAM et de FASO GUULGO au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de FASO KOSAM et de FASO GUULGO.

A. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Ghislaine **BAKO, Mle 343 385 H**, Secrétaire administratif, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Mahamoudou TAPSOBA.

B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets**.

Le premier décret nomme Madame Awa **OUEDRAOGO, Mle 22 03 001 B**, Comptable, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de FASO KOSAM pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Emilien Ulrich Emmanuel Yisso **BAKONE, Mle 288 546 C**, Ingénieur d'élevage ;

Au titre du ministère de la Santé :

- Madame Wendinpuikondo Ella Marie Michèle Rakèta **COMPAORE, Mle 245 781 G**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Daniel **HIEN**, **Mle 49 071 Y**, Inspecteur des impôts.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS DUMU KA FA (FDKF)

- Monsieur Oula Damien **OUATTARA**, **Mle 254 841 M**, Ingénieur d'agriculture.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS BURKINABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FBDES)

- Monsieur Wendbénédo Augustin Magloire **NITIEMA**, **Mle 235 885 U**, Administrateur des services financiers.

Le troisième décret nomme Monsieur Emilien Ulrich Emmanuel Yisso **BAKONE**, **Mle 288 546 C**, Ingénieur d'élevage, Président du Conseil d'administration de FASO KOSAM pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de FASO GUULGO pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Fabrice **KOUSSOUBE**, **Mle 212 400 X**, Administrateur civil ;
- Monsieur Cheick Tidiane **TRAORE**, **Mle 288 598 J**, Ingénieur d'élevage.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Issouf **ZERBO, Mle 358 613 U**, Maître-assistant.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Madame Marie Jeanne **ESSONO-ONDO/KABORE, Mle 91 236 E**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Issaka **YAMEOGO, Mle 80 528 U**, Médecin épidémiologiste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS DUMU KA FA (FDKF)

- Monsieur Léonce **ZAGRE, Mle 212 289 R**, Conseiller en aménagement du territoire et en développement local.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS BURKINABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FBDES)

- Monsieur Issouf **KABORE, Mle 20 38 K**, Economiste-gestionnaire.

Le cinquième décret nomme Monsieur Fabrice **KOUSSOUBE, Mle 212 400 X**, Administrateur civil, Président du Conseil d'administration de FASO GUULGO pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Joël Arthur **KIENDREBEOGO, Mle 254 802 A**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en santé publique, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Madame Hassana TRAORE.

Le Porte-parole du Gouvernement,
le Ministre de la Fonction publique,
du travail et de la protection sociale
assurant l'intérim



www.sig.gov.bf



Mathias TRAORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon